

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 12 + 1
Secrétaire : Pierrette SCHMITT

Convocation envoyée le : 29 janvier 2015

Séance du 5 Février 2015

Sous la présidence de Madame KOCHERT Stéphanie, Maire

Présents:	KOCHERT S. - LORENTZ M. - KAUSS J. - SCHMIT P. HEINRICH J. - ROSER M.M. - KASTNER E. - REEBER P. - DA SILVA A. - GILLMING P. PEYRET J.F - SCHNOERRINGER D.
Absents:	KIENY L. (absent) - KUNTZ A. (excusé donne procuration à J. KAUSS) - MESSMER M. (excusée)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 8 JANVIER 2015

POINT N° 1 : PROGRAMME D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR L'ANNE 2015

Monsieur RECHER, Agent ONF, expose au conseil municipal le dossier sur le projet des travaux forestiers et les prévisions de vente de bois pour l'année 2015.

LE PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION :

Les dépenses d'exploitation sont estimées à un montant prévisionnel de 62 135 € HT

- les dépenses d'abattage et de façonnage en régie communale et à l'entreprise . 37 090 € HT
- les travaux de débardage et de câblage 17 030 € HT
- les honoraires..... 6 340 € HT
- assistance à la gestion de la main d'œuvre 1 675 € HT

Les recettes d'exploitation brute prévues

sont estimées à un montant prévisionnel de 101 147 € HT

LES TRAVAUX PATRIMONIAUX : Les travaux patrimoniaux comprenant tous les travaux d'investissement et d'entretien sont estimés à un montant prévisionnel de 6 760 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de faire réaliser les travaux d'exploitation et les travaux patrimoniaux proposés
- **VOTE** les crédits correspondants à ce programme :
 - pour les recettes d'exploitation 101 147 € HT
 - pour les travaux d'exploitation 62 135 € HT
 - pour les travaux patrimoniaux 6 760 € HT

- **DONNE** délégation à Madame le Maire, pour signer et approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

Voix pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 2 : CHASSE COMMUNALE : BAUX 2015-2024 – LOT UNIQUE – 2EME ADJUDICATION PUBLIQUE

La vente du 29 janvier 2015 de la chasse communale de la combe de Climbach, a été infructueuse, Selon l'article 19 du cahier des charges, le Conseil Municipal après avis de la commission consultative communale de la chasse se doit de fixer la mise à prix.

Le locataire sortant « l'Association Massif de la Scherhol » nous ayant indiqué qu'il fait valoir son droit de priorité.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fixer la prochaine adjudication de la chasse communale le 17 février 2015 à 18h00 en mairie,
- **DECIDE** de fixer la mise à prix à 4 500 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à la deuxième adjudication.

Voix pour : 7 + 1

Contre : 4

Abstention : 0

POINT 3 : URBANISME - APPLICATION DU DROIT DES SOLS : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DEPARTEMENTAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire qui fait part au Conseil Municipal de la possibilité pour les collectivités de confier au Service du Conseil Général du Bas-Rhin l'instruction des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés ainsi que les modalités d'intervention en la matière.

Vu le projet de convention proposé par le Conseil Général

Considérant la complexité de l'instruction des actes d'utilisation et d'occupation du sol.

Considérant que les services proposés vont vers une optimisation du traitement des autorisations d'urbanisme (passage de l'instructeur en mairie, mise à disposition du logiciel du Conseil Général, conseil aux élus...)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de confier au service du Conseil Général du Bas-Rhin, l'exercice des compétences relatives à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés moyennant une redevance fixée par convention.
- **CHARGE** Madame le Maire de dénoncer la convention établie entre la commune et les services de l'Etat pour l'instruction des demandes et autorisations relatives à l'occupation du sol délivrées sur le territoire de la commune. Le préavis de six mois débute à compter

de la transmission de la présente délibération à la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin.

→ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin pour l'instruction de toutes les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols relevant de la compétence de la commune de Climbach.

Voix pour : 10 + 1

Contre : 0

Abstention : 1

POINT N° 4 : LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Madame le Maire, propose de mettre en place un contrat de location de salle, avec un état des lieux avant et après la location ainsi qu'une caution garantissant le remboursement des frais de réparation éventuelle.

Elle rappelle également que les tarifs des locations de salle n'ont pas fait l'objet d'une augmentation depuis 2007, par conséquent elle propose de réviser les tarifs.

Après délibération, le Conseil municipal,

→ **DECIDE** d'appliquer les nouveaux tarifs de location à compter de ce jour comme suit :

	<i>Pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre</i>	<i>Pour la période du 1 novembre au 30 avril</i>
Club house	80 euros	100 euros
Foyer communal	125 euros	160 euros

→ **DECIDE** la mise en place d'un contrat de location avec suivi des états des lieux ainsi qu'une caution pour un montant de 200 €

Voix pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Climbach, le
Affiché le

Le Maire,
Stéphanie KOCHERT